

140015



Jeune Lorette 12 Juillet 1893.

Au D^{te} Surt. Général
des affaires des sauvages,
Ottawa.

Monsieur,
Permettez-moi de vous référer à
ma lettre du 30 Janvier dernier, répondant
à celle du Département en date du 4 Janvier
aussi dernier, N^o 99258, relative au passage
du public étranger sur la réserve et de vous
demander quelle décision le Département a
pris au sujet de la "Proposed Road", (telle que
mentionnée dans la correspondance anté-
rieure) vu, que le public étranger a
recommencé depuis plusieurs semaines à
circuler dans la dite "Proposed Road" et que
plusieurs sauvages qui habitent chaque
côté de cette "Proposed Road", ne sont pas
disposés à souffrir plus longtemps les dom-
mages & dégâts qui peuvent être causés de
nouveau par les étrangers en passant dans
la dite "Proposed Road" qui est très étroite,
et que les dits sauvages n'entendent pas laisser
passer à l'avenir, les blancs au grand trot
de leurs chevaux pour exposer la vie de leurs
jeunes enfants qui s'amuse à jouer dans
cette dite "Proposed Road".

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
votre respectueux serviteur,
Antoine O. Baslin,
Agent des sauvages.